



**CONSEIL MARITIME DE LA FACADE
MANCHE EST – MER DU NORD**

DELIBERATION

donnant mandat à la commission permanente pour exprimer l'avis du conseil maritime de façade sur les éléments de la phase stratégique du document stratégique de façade

Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord,

- VU** le code de l'environnement, et notamment les articles L.219-6-1 et R.219-1 et suivants ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R.133-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- VU** le règlement intérieur du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord ;

SUR PROPOSITION du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, secrétaire du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord ;

CONSIDERANT l'intégration au sein du DSF du PAMM comme un de ses volets environnementaux mais nécessitant néanmoins la validation des deux premiers éléments du PAMM par arrêté des préfets coordonnateurs ;

CONSIDERANT la nécessité pour le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord de rendre un avis sur l'ensemble de la phase stratégique du DSF impliquant des validations intermédiaires des travaux;

Après délibération en réunion du 19 janvier 2017, l'assemblée plénière à l'unanimité

DECIDE

Article 1 Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord donne mandat à sa commission permanente pour valider les étapes intermédiaires de la construction de la phase stratégique du document stratégique de la façade Manche Est – Mer du Nord d'ici à la prochaine assemblée plénière.

Article 2 Le président de la commission permanente fera rapport à l'assemblée plénière des avis rendus dans le cadre de ce présent mandat.

Article 3 Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, secrétaire du conseil maritime de la façade, est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord : (<http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/conseil-maritime-de-facade-cmf>).

À Rouen, le 19 janvier 2017

La préfète de la région Normandie,
préfète de la Seine-Maritime
coprésidente du conseil

A blue ink signature consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke.

Nicole KLEIN

À Rouen, le 19 janvier 2017

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord
coprésident du conseil

A blue ink signature consisting of several vertical strokes followed by a horizontal stroke crossing them.

Pascal AUSSEUR